

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/02/2022

Absents excusés : Philippe PARROU (procuration à Francis AYROLES), Valérie MURET (procuration à Lucie DUMAS), Christian SARREO (procuration à Jean-Claude BEZIAT) et Jean-Michel CASTANET (procuration à Didier BERGUES)

COLLEGIALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du solde de paiement des travaux de la Tranche 2 de la Collégiale. Le coût total de ces travaux s'élève à 147 035 €.

Il rappelle que les financements autour de cette restauration de la part de la DRAC, la région Occitanie et le département du Lot sont de 90 %.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population est terminé depuis le 15 février dernier. Monsieur le Maire remercie Mesdames Karina RZEPA (agent recenseur) et Sophie BLADOU (coordinateur communal) qui ont réalisé le recensement.

477 logements ont été recensés, ce qui représente 732 habitants. A noter que plusieurs personnes n'ont pas voulu participer à ce recensement.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Suite à la signature d'une convention avec le SYDED pour accompagner les communes de Prudhomat et Loubressac dans la réalisation d'un diagnostic réseau afin d'identifier l'ensemble des désordres responsables des entrées d'eaux claires parasites et d'établir un programme de travaux pour les supprimer, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé afin de recruter dans un premier temps un bureau d'études pour cette mise aux normes. Cet appel d'offres court jusqu'au 7 mars à 12h00, heure limite de dépôt des candidatures.

Dans un deuxième temps, un appel d'offres sera lancé pour recruter un Maître d'œuvre afin de réaliser des travaux nécessaires.

Il précise que ces études peuvent prétendre au soutien de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de son XIème programme.

CAMP CABROL

Le permis d'aménager a été déposé. L'instruction de ce dossier est en cours. Cet aménagement permettra la création de 18 lots dans la logique de développement de notre commune.

COMMISSION COMMUNICATION

Madame Valérie POLLET -VIGUIER fait le point sur la mise en place du BIP Printemps 2022.

Monsieur Didier BERGUES présente au Conseil Municipal l'ébauche du nouveau site internet de la Commune qui sera actif prochainement.

GROUPE SCOLAIRE

L'appel d'offres est terminé. L'analyse des dossiers présentés est en cours. La commission d'appel d'offres se réunira pour la validation des entreprises retenues. Le début des travaux est prévu pour ce printemps.

ECOLE PROVISOIRE

Différents aménagements seront réalisés au cours des vacances de février :

- Pose d'un lino dans les salles de classe
- Pose de jeux et aménagement de la cour de récréation

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

Les tarifs des services d'eau et d'assainissement sont revus sur les bases suivantes :

SERVICE EAU :

- abonnement 1 ^{er} compteur	67.85 €
- abonnement 2 nd compteur	34.93 €
- Prix au m3 :	0.832 € de 0 à 500 m3
	0.758 € de 500 à 1000 m3
	0.701 € au-delà de 1000 m3

SERVICE ASSAINISSEMENT :

- abonnement	81.35 €
- prix au m3 de 0 à 300 m3	1.015 €

FORFAITS ASSAINISSEMENT :

- Château de Castelnaud	999.26 €
- GAEC de l'Autre Chèvre :	285.35 €

PERSONNEL COMMUNAL

Afin de palier à l'absence Monsieur David BLAVIGNAC au service technique, le Conseil Municipal décide de prolonger le contrat de Monsieur Jérémy DEMARIA jusqu'au 31 août 2022.

Le contrat de Monsieur Hugo LEMORT sera reconduit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 afin d'assurer le fonctionnement autour des réseaux d'eau et d'assainissement.

ST MARTIN DES BOIS

Monsieur Didier BERGUES informe le Conseil Municipal que les panneaux lieux dits (bleus) seront remplacés par des panneaux d'agglomération « St Martin des Bois – Commune de Prudhomat » à la fin du mois de février.

Afin d'optimiser la sécurité, un passage piétons sera réalisé au niveau de l'abri bus.

Il fait également part au Conseil Municipal de la nécessité de restaurer les vitraux de l'Eglise de St Martin des Bois ainsi que la réfection des raquettes de protection. Un dossier de demande de subvention dans le cadre de la restauration du Petit Patrimoine sera déposé auprès du service Patrimoine de Cauvaldor.

LOCATION ANCIEN POINT INFO A CASTELNAU

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de location de l'ancien Point Info de Castelnaud par Monsieur PRUD'HOMME.

Le local serait destiné à l'activité commerciale suivante : buvette, glaces, sandwicherie et produits locaux. Une surface d'environ 32 m² située sur le devant et le côté de l'ancien Point Info fera partie de cette location.

Un bail temporaire qui définit l'ensemble des droits et devoirs de chaque partie sera signé pour une période du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vendredi 1^{er} avril 2022 à 20h30

SEANCE LEVEE A 22H30

Le Maire



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Prudhomat, Lot 46. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PRUDHOMAT' at the top and '46 (Lot)' at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.